

droit et doit notamment respecter la possession légitime acquise.

LE PATRONAGE SAINT-LÉONARD et le Patronage Saint-Sauveur

Pour la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

Attendu que M. le Président a été élu par la Société des Œuvres du patronage de Saint-Vincent de Paul, le premier sur six candidats.

De Péronne, au second bief de partage, le niveau s'élève à 9 m. 50, ce qui nécessite trois nouvelles écluses.

Cette dernière chute sera franchie à l'aide de trois écluses. Ce qui fait au total 18 écluses avec chutes variant de 3 m. 10 à 5 m. 50.

Le nombre des biefs est de 17, non compris les biefs extrêmes communs avec la Sennée et l'Oise: leur longueur moyenne atteint 5 kil. 1/2.

Le projet fixant provisoirement le tracé de la ligne au plafond théorique établi à 2 mètres en contre-bas du niveau de navigation est fixé à 18 mètres. Le mouillage est de 3-50 en canal courant et de 3 mètres dans le bief de partage, afin de ménager une réserve d'eau pour l'alimentation.

Les chemins de halage auront 5 mètres de largeur chacun en tranchées de 4 mètres en remblai. Ils seront empierrés sur 4 mètres de largeur; toutefois, dans les grandes tranchées du bief de partage, on aura 6 mètres de largeur. La largeur des chemins sera réduite à 4 mètres et celle de l'empierrement à 3 mètres.

Ces chemins seront exclusivement réservés à l'usage de la circulation des marchandises. Les écluses seront formées de deux sas accolés, séparés par un bloyer central de 13 m. 50; les sas auront 40 m. 50 de longueur utiles, 5 mètres de largeur et 3 m. 50 de mouillage sur les biefs.

Les dépenses prévues pour chacun des sections du canal sont les suivantes:

Arloux à Péronne 89.000.000 francs
Péronne à Ham 4.000.000
Ham à Nogent 27.500.000
Total 120.500.000 francs

Les dépenses annuelles d'entretien et d'exploitation s'élèveront à 280.000 francs.

Canal de la Delle. — Devis, 2.470.000 fr. Les canaux d'Aire et de la Delle, avec leur affluent le canal de Lens, ont, en 1898, éprouvé un recul, sur moins de 50 kilomètres, le chiffre de 11 milliards de tonnes et cependant nombreux sont leurs dérivés.

La fréquentation exceptionnelle de ces voies et l'insuffisance de leurs dispositions productives ont encouragé à peu près partout, justifiant les réclamations de tout un jour plus nombreuses.

Pour remédier à cet état de choses, il faut entreprendre les travaux indiqués.

Ces travaux, qui touchent à l'élargissement et redressement de la voie, rectification de ponts, amélioration des chemins de halage, construction d'un grand éclus, augmentation du tirant d'eau, qui sera portée à 2 m. 50.

Canal d'Aire. — Devis: 4.500.000 francs. Pour le canal d'Aire, les travaux sont les suivants: approfondissement à 3 m. 50, élargissement à 10 mètres, construction de chemins de halage, adoucissement des courbes, surtout dans la partie située entre Beny et Béthune, qui est en contact avec les biefs de la Sennée et reçoit un trafic important.

La dépense à faire pour améliorer l'ensemble du canal est de 2.500.000 francs. La commission a approuvé un devis de 4.500.000 francs en déduisant de l'ensemble que la section Bauvinière et de ce conteneur, pour la section Béthune-Aire d'acheter les terrains qui serviront à ces travaux.

Canal de Lens. — Devis, 1.300.000 francs. Quant au canal de Lens, qui constitue un embranchement de la Delle, d'une longueur de 11 kilomètres, et terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

Il faut, par un nouvel aménagement, accroître le volume d'eau versé dans le canal par la rivière la Sennée.

Les travaux en terminant en cul-de-sac et desservant sur son parcours les communes de Lens, de Courrières et de Garvin, il est insuffisamment alimenté en eau, il est trop étroit et d'un tracé défectueux.

unique, et il répète le vieux cri national: «Gesta Dei per Francos!» En publiant ces six volumes sur les Missions Françaises Catholiques au XIX^e siècle, est-ce un monument à la gloire de l'Eglise, ou en est-ce un à la gloire de la France que le P. Piolet et ses collaborateurs ont élevés?

Les brefs éminents écrivain, ne séparons pas ce que la Providence a individuellement uni. Ce que la France a fait, elle l'a fait parce que catholique, selon le mot que M. Brunetière aime à redire: «le catholicisme, c'est la France», et la France, c'est le catholicisme.

Il faut savoir gré à la librairie Armand COLIN, d'avoir acquis l'œuvre du P. Piolet, et de l'avoir si bien mise en valeur par l'impossibilité typographique autant que par la luxe et le fini des illustrations.

Le prix de chaque volume est de 12 fr.; il sera porté à 15 fr. à partir du 1^{er} novembre 1903.

IL FAUT ALLER VOIR

les superbes primes gratuites: Bijoux, montres, argentière, etc. offertes par l'Épicerie Lenoir, qui vend le meilleur marché de tout Lille, 178, rue Léon-Gambetta.

VALEUR COMPARATIVE

DE DIVERSES VARIÉTÉS DE Betteraves Fourragères

Ces variétés sélectionnées paraissent, d'après des expériences comparatives récentes, être bien inférieures à nos variétés françaises.

M. G. Faturu, à Lille, a mis en culture plusieurs variétés françaises (Jaune ovoïde des Barres, jeune géante de Vauriac, Tankardorée, blanche à oeil vert du Nord, géante de Vauriac, etc.) une variété venant d'Autriche (Maurus Deutsch), plusieurs variétés anglaises (globe jaune de Sutton, jeune géante de Vauriac, jeune médium de Sutton, Mammoth, rouge longue de Sutton, etc.), enfin les trois variétés allemandes Eckardort jeune, rouge, blanche. Si on s'en tient au poids brut fourni par la récolte pour établir un classement de ces diverses variétés, les racines allemandes viennent en premier lieu, suivies de près par la variété autrichienne; les betteraves anglaises ont fourni un rendement moyen un peu moins élevé et les racines françaises dans l'ensemble viennent au dernier rang bien que certaines d'entre elles comme la jeune géante de Vauriac dépassent dans les rendements égaux à ceux des variétés allemandes.

Mais la valeur d'une récolte de betteraves fourragères, on ne saurait trop le répéter, dépend non seulement de son rendement à l'hectare, mais surtout de la quantité de matières nutritives que cette récolte contient.

Or, c'est de ce point de vue de beaucoup le plus important, les diverses variétés présentent entre elles des différences très accentuées, qui amènent à un classement autre que le précédent.

Rendement et composition à l'hectare des betteraves fourragères au Lézardeau (Finière) (1)

Table with 4 columns: Variété, Rendement (kg/ha), Matière sèche (%), Matière azotée (%). Rows include: Jaune ovoïde des Barres, Jeune géante de Vauriac, Tankardorée, Blanche à oeil vert du Nord, Maurus Deutsch, etc.

En résumé, comme on le voit par ce tableau et comme le dit M. Faturu, l'examen des quantités de principes nutritifs contenus dans les récoltes des diverses variétés permet d'établir le classement suivant: les sept variétés d'origine française mises en expérience sont de qualité supérieure à tous égards, c'est-à-dire: 1^o Eckardort; 2^o Eckardort jeune; 3^o Eckardort blanche; 4^o Eckardort rouge; 5^o Eckardort jeune; 6^o Eckardort blanche; 7^o Eckardort rouge.

(1) Ces expériences ont été faites en 1897 avec des conditions culturales qui ne peuvent être considérées comme favorables au développement de la betterave fourragère, dans un sol profond enrichi depuis de longues années par des apports de fumier et de matières azotées. Ces conditions expliquent les rendements très élevés indiqués dans ce tableau. Mais ce tableau est surtout intéressant par la comparaison des diverses variétés cultivées dans les mêmes conditions.

dance de matière sèche, de sucre de matière azotée, et pauvre en vitales de potasse. Les six variétés anglaises viennent ensuite, suivies de la variété autrichienne. Les trois betteraves d'origine allemande sont manifestement de qualité beaucoup moindre (1).

PLAIES -- ULCÈRES

MAUX DE JAMBES

Un docteur (40 ans de pratique), a trouvé un remède pour la guérison rapide et définitive des ulcères varicelleux, eczémaux, plaies aux jambes, quel que soit l'origine et l'ancienneté. Ce traitement nouveau est d'une application des plus faciles; il n'est pas douloureux et permet de continuer de vaquer à ses occupations journalières, le repos ou l'immobilité n'étant pas nécessaire.

Ecrire ou s'adresser à M. le Docteur TRÉBOUT, à Leers (Nord), ou Pharmacie Centrale, Grande-Place, Watroux. — Sur demande, un Docteur se rend à domicile.

MARCHÉS

LILLE. — SUCRES. — Sucre cassé: 95 50; en pain n° 1: 98 50; n° 2: 97 50; Cuite 1^{er} jet: 21 25; 2^e jet: 20 50; 3^e jet: 20 00.

ALCOOLS. — 3/6 au diap.: 45 50 à 50 00.

ARRAS, 26 Juin 1903. GRAINS (hect.). Blé n° 1: 16 50; Blé n° 2: 16 00; Blé n° 3: 15 50; Blé n° 4: 15 00; Blé n° 5: 14 50; Blé n° 6: 14 00; Blé n° 7: 13 50; Blé n° 8: 13 00; Blé n° 9: 12 50; Blé n° 10: 12 00; Blé n° 11: 11 50; Blé n° 12: 11 00; Blé n° 13: 10 50; Blé n° 14: 10 00; Blé n° 15: 9 50; Blé n° 16: 9 00; Blé n° 17: 8 50; Blé n° 18: 8 00; Blé n° 19: 7 50; Blé n° 20: 7 00; Blé n° 21: 6 50; Blé n° 22: 6 00; Blé n° 23: 5 50; Blé n° 24: 5 00; Blé n° 25: 4 50; Blé n° 26: 4 00; Blé n° 27: 3 50; Blé n° 28: 3 00; Blé n° 29: 2 50; Blé n° 30: 2 00; Blé n° 31: 1 50; Blé n° 32: 1 00; Blé n° 33: 0 50; Blé n° 34: 0 00; Blé n° 35: 0 50; Blé n° 36: 0 00; Blé n° 37: 0 50; Blé n° 38: 0 00; Blé n° 39: 0 50; Blé n° 40: 0 00; Blé n° 41: 0 50; Blé n° 42: 0 00; Blé n° 43: 0 50; Blé n° 44: 0 00; Blé n° 45: 0 50; Blé n° 46: 0 00; Blé n° 47: 0 50; Blé n° 48: 0 00; Blé n° 49: 0 50; Blé n° 50: 0 00; Blé n° 51: 0 50; Blé n° 52: 0 00; Blé n° 53: 0 50; Blé n° 54: 0 00; Blé n° 55: 0 50; Blé n° 56: 0 00; Blé n° 57: 0 50; Blé n° 58: 0 00; Blé n° 59: 0 50; Blé n° 60: 0 00; Blé n° 61: 0 50; Blé n° 62: 0 00; Blé n° 63: 0 50; Blé n° 64: 0 00; Blé n° 65: 0 50; Blé n° 66: 0 00; Blé n° 67: 0 50; Blé n° 68: 0 00; Blé n° 69: 0 50; Blé n° 70: 0 00; Blé n° 71: 0 50; Blé n° 72: 0 00; Blé n° 73: 0 50; Blé n° 74: 0 00; Blé n° 75: 0 50; Blé n° 76: 0 00; Blé n° 77: 0 50; Blé n° 78: 0 00; Blé n° 79: 0 50; Blé n° 80: 0 00; Blé n° 81: 0 50; Blé n° 82: 0 00; Blé n° 83: 0 50; Blé n° 84: 0 00; Blé n° 85: 0 50; Blé n° 86: 0 00; Blé n° 87: 0 50; Blé n° 88: 0 00; Blé n° 89: 0 50; Blé n° 90: 0 00; Blé n° 91: 0 50; Blé n° 92: 0 00; Blé n° 93: 0 50; Blé n° 94: 0 00; Blé n° 95: 0 50; Blé n° 96: 0 00; Blé n° 97: 0 50; Blé n° 98: 0 00; Blé n° 99: 0 50; Blé n° 100: 0 00; Blé n° 101: 0 50; Blé n° 102: 0 00; Blé n° 103: 0 50; Blé n° 104: 0 00; Blé n° 105: 0 50; Blé n° 106: 0 00; Blé n° 107: 0 50; Blé n° 108: 0 00; Blé n° 109: 0 50; Blé n° 110: 0 00; Blé n° 111: 0 50; Blé n° 112: 0 00; Blé n° 113: 0 50; Blé n° 114: 0 00; Blé n° 115: 0 50; Blé n° 116: 0 00; Blé n° 117: 0 50; Blé n° 118: 0 00; Blé n° 119: 0 50; Blé n° 120: 0 00; Blé n° 121: 0 50; Blé n° 122: 0 00; Blé n° 123: 0 50; Blé n° 124: 0 00; Blé n° 125: 0 50; Blé n° 126: 0 00; Blé n° 127: 0 50; Blé n° 128: 0 00; Blé n° 129: 0 50; Blé n° 130: 0 00; Blé n° 131: 0 50; Blé n° 132: 0 00; Blé n° 133: 0 50; Blé n° 134: 0 00; Blé n° 135: 0 50; Blé n° 136: 0 00; Blé n° 137: 0 50; Blé n° 138: 0 00; Blé n° 139: 0 50; Blé n° 140: 0 00; Blé n° 141: 0 50; Blé n° 142: 0 00; Blé n° 143: 0 50; Blé n° 144: 0 00; Blé n° 145: 0 50; Blé n° 146: 0 00; Blé n° 147: 0 50; Blé n° 148: 0 00; Blé n° 149: 0 50; Blé n° 150: 0 00; Blé n° 151: 0 50; Blé n° 152: 0 00; Blé n° 153: 0 50; Blé n° 154: 0 00; Blé n° 155: 0 50; Blé n° 156: 0 00; Blé n° 157: 0 50; Blé n° 158: 0 00; Blé n° 159: 0 50; Blé n° 160: 0 00; Blé n° 161: 0 50; Blé n° 162: 0 00; Blé n° 163: 0 50; Blé n° 164: 0 00; Blé n° 165: 0 50; Blé n° 166: 0 00; Blé n° 167: 0 50; Blé n° 168: 0 00; Blé n° 169: 0 50; Blé n° 170: 0 00; Blé n° 171: 0 50; Blé n° 172: 0 00; Blé n° 173: 0 50; Blé n° 174: 0 00; Blé n° 175: 0 50; Blé n° 176: 0 00; Blé n° 177: 0 50; Blé n° 178: 0 00; Blé n° 179: 0 50; Blé n° 180: 0 00; Blé n° 181: 0 50; Blé n° 182: 0 00; Blé n° 183: 0 50; Blé n° 184: 0 00; Blé n° 185: 0 50; Blé n° 186: 0 00; Blé n° 187: 0 50; Blé n° 188: 0 00; Blé n° 189: 0 50; Blé n° 190: 0 00; Blé n° 191: 0 50; Blé n° 192: 0 00; Blé n° 193: 0 50; Blé n° 194: 0 00; Blé n° 195: 0 50; Blé n° 196: 0 00; Blé n° 197: 0 50; Blé n° 198: 0 00; Blé n° 199: 0 50; Blé n° 200: 0 00; Blé n° 201: 0 50; Blé n° 202: 0 00; Blé n° 203: 0 50; Blé n° 204: 0 00; Blé n° 205: 0 50; Blé n° 206: 0 00; Blé n° 207: 0 50; Blé n° 208: 0 00; Blé n° 209: 0 50; Blé n° 210: 0 00; Blé n° 211: 0 50; Blé n° 212: 0 00; Blé n° 213: 0 50; Blé n° 214: 0 00; Blé n° 215: 0 50; Blé n° 216: 0 00; Blé n° 217: 0 50; Blé n° 218: 0 00; Blé n° 219: 0 50; Blé n° 220: 0 00; Blé n° 221: 0 50; Blé n° 222: 0 00; Blé n° 223: 0 50; Blé n° 224: 0 00; Blé n° 225: 0 50; Blé n° 226: 0 00; Blé n° 227: 0 50; Blé n° 228: 0 00; Blé n° 229: 0 50; Blé n° 230: 0 00; Blé n° 231: 0 50; Blé n° 232: 0 00; Blé n° 233: 0 50; Blé n° 234: 0 00; Blé n° 235: 0 50; Blé